

État des Lieux des Groupes Vulnérables des Populations Autochtones du Sud de la République du Congo Cas des populations autochtones de Sibiti, Département de la LEKOUMOU

Rédigé par Parfait Charleston BAKABANA et l'équipe de la Fondation AfroBana, mai 2026



© Fondation Afro Bana

RAPPORT D'ÉTUDE

État des lieux des groupes vulnérables des populations autochtones dans le Sud de la République du Congo, le cas de populations autochtones de Sibiti dans le Département de la LEKOUMOU

Zones d'étude :

- Département de la LEKOUMOU (les ilots d'Indo-quartier 6, de Ngongo, de Losso et de Mikomi).

Réalisé par :

L'équipe de la Fondation Afro Bana constituée de :

- Mme MBEMBA BOUA Claudine, Directrice Générale de la Fondation Afro Bana
- KONGHOT Miland Milaud, Directeur Général Adjoint,
- BAKABANA Parfait Charleston, Expert en Développement Durable,
- MBAMA Henri Francois, Chargé de liaison,
- MBOUKOU Djiordina Chance, Graphiste-Designer,
- NGANGA Bergelin Jonathan, Cameraman Photographe, Graphiste

Date :

Du 11 au 15 Mai 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
2. INTRODUCTION GÉNÉRALE	8
3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	8
3.1- Historique des populations autochtones de la Lékoumou dans le sud de la République du Congo	8
3.1.1- Origines et implantation ancienne	8
3.1.2- Relations avec les populations bantoues	9
3.1.3- Période coloniale.....	9
3.1.4- Après l'indépendance du Congo.....	9
3.1.5- Reconnaissance juridique et évolution récente	10
3.1.6- Importance culturelle	10
3.2- Situation actuelle des populations autochtones de la Lékoumou	11
3.2.1- Conditions de vie et vulnérabilité sociale	11
3.2.2- Éducation : des progrès mais des défis persistants.....	11
3.2.3- Santé et protection sociale.....	12
3.2.4- Droits fonciers et ressources naturelles	12
3.2.5- Reconnaissance des droits et participation citoyenne	13
3.2.7- Préservation culturelle	13
3.3- Etat des lieux de la vulnérabilité des populations autochtones de la Lékoumou	14
3.3.1- Une pauvreté structurelle persistante	14
3.3.2- Faible accès à l'éducation	15
3.3.3- Vulnérabilité sanitaire.....	15
3.3.4- Discrimination sociale et marginalisation	15
3.3.5- Insécurité foncière et pression sur les ressources naturelles.....	16
3.3.6- Vulnérabilité administrative et citoyenne	16
3.3.7- Vulnérabilité des femmes et des enfants autochtones	17
3.3.8- Vulnérabilité culturelle	17
3.4- Cadre national des populations autochtones dans le Département de la Lékoumou	18

3.4.1- Fondement juridique national.....	18
3.4.2- Cadre constitutionnel	19
3.4.3- Cadre institutionnel	19
a) Structures gouvernementales	19
3.4.4- Cadre foncier et forestier	19
3.4.5- Cadre international applicable	20
3.4.6- Programmes nationaux en faveur des populations autochtones	20
a) Éducation.....	20
b) Santé.....	21
c) État civil	21
d) Développement économique	21
3.4.7- Organisations de la société civile.....	21
3.4.8- Défis dans l'application du cadre national	22
3.5- Engagements internationaux	22
1. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)	23
2. Convention sur la diversité biologique (CDB).....	23
3. Accord de Paris sur le climat	23
4. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	24
5. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.....	24
6. Objectifs de développement durable (ODD).....	24
7. Mécanisme REDD+	25
8. Accord de partenariat volontaire FLEGT	25
9. Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)	25
10. Cadre de sauvegardes des bailleurs internationaux	25
3.6- Engagement national majeur.....	26
3.7.1- Importance pour les projets de développement.....	26
4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	27
a)- Objectif général	27
b)- Objectifs spécifiques	27
5. QUESTIONS PERTINENTES	27
7. QUELQUES HYPOTHÈSES	28

7. MÉTHODOLOGIE	28
7.1 Approche méthodologique.....	28
7.2 Techniques de collecte des données	28
a) Revue documentaire	28
b) Enquêtes de quelques ménages des autochtones	28
c) Entretiens semi-structurés.....	29
d) Focus groups	29
e) Observation directe.....	29
7.5 Méthodes d'analyse	30
8. PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE	31
b)- Carte de la zone d'étude	31
c)- Données climatiques	31
d)- Données démographiques	32
9. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE.....	32
10. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	32
10.1 Profil socioéconomique	32
10.3 Accès à l'éducation	34
10.4 Accès à la santé.....	34
a)- Couverture sanitaire	34
b)- Maladies récurrentes	35
c)- Santé maternelle	35
d)- Médecine traditionnelle.....	35
10.5 Accès aux ressources naturelles	35
a)- Accès à la forêt	35
b)- Droits fonciers	35
c)- Conflits.....	35
d)- Exploitation forestière.....	35
10.6 Gouvernance locale et participation	36
a)- Représentation	36
b)- Participation aux décisions.....	36
c)- Accès à la justice	36
d)- Mécanismes communautaires	36

11. ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS.....	37
12. ANALYSE GENRE ET INCLUSION SOCIALE	37
a)- Points importants à relever :.....	37
13. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS	37
14. ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES	38
15. CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS	38
16. OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT.....	38
16.1- Analyse stratégique	40
a)- Forces à valoriser	40
b)- Faiblesses à corriger	40
c)- Opportunités.....	40
d)- Menaces à atténuer	40
e)- Recommandations formulées	41
17. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	41
17.1- Au Gouvernement.....	41
17.2- Aux ONG	41
17.3- Aux bailleurs	41
17.4- Aux communautés	42
18. CONCLUSION GÉNÉRALE	42
19. BIBLIOGRAPHIE.....	43
20. ANNEXES	44

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre des activités socioéconomiques de la Fondation AfroBana et dans son rôle fondamental d'appuyer les Communautés Locales et Autochtones (CLPA), une mission d'étude a été effectuée à Sibiti et ses villages environnants dans le Département de la Lekoumou afin de scruter les problèmes prioritaires liés aux CLPA afin de bâtir une stratégie d'intervention et de déploiements avec nos différents partenaires techniques et financiers.

les principaux objectifs de cette mission sont les suivants :

- Réaliser un état des lieux détaillé des groupes vulnérables des populations autochtones dans le Sud de la République du Congo cas du Département de la Lekoumou, précisément à Sibiti afin d'orienter les politiques publiques, les interventions des partenaires techniques et financiers,
- Identifier les problèmes prioritaires auxquels les communautés locales et autochtones font face.

la méthodologie utilisée a permis de réaliser une recherche bibliographique, des enquêtes de quelques ménages, des entretiens semi structurés et des focus groups.

- Les résultats majeurs : Plus de 300 peuples autochtones visités dans les 4 ilots situés à Sibiti et à environ 45 km de Sibiti.
- Les recommandations prioritaires : Les recommandations prioritaires formulées sont les suivantes :
 - Elaborer des projets dans le sens d'assurer le bien-être des populations autochtones (Implantations d'écoles, d'un centre de santé communautaire, un centre de valorisation de la culture autochtone en préservant le savoir-faire traditionnel des populations autochtones,
 - Structurer les populations locales,
 - Mettre en place un réseau de suivi des projets mis en place dans la zone à travers un Comité d'organisation et de suivi des projets ;

Cette étude porte sur l'état des lieux des groupes vulnérables des populations autochtones vivant dans le département du Sud de la République du Congo. Le cas de Sibiti dans le Département de la LEKOU MOU.

L'objectif principal est d'analyser leurs conditions socioéconomiques, leur accès aux services sociaux de base, leurs moyens de subsistance, leurs droits fonciers ainsi que les facteurs de marginalisation auxquels ils sont confrontés.

L'étude a combiné une approche quantitative et qualitative à travers des enquêtes ménages, des focus groups, des entretiens semi-directifs et des observations directes dans plusieurs localités (Indo-quartier 6, Ngongo, Losso et Mikomi).

Les résultats révèlent une forte précarité socioéconomique, un accès limité à l'éducation, à la santé et à l'état civil, ainsi qu'une faible participation des populations autochtones aux mécanismes locaux de gouvernance.

2. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les populations autochtones de la République du Congo constituent l'un des groupes sociaux les plus vulnérables du pays. Malgré l'existence d'instruments juridiques nationaux et internationaux visant leur protection, ces communautés continuent de faire face à plusieurs formes d'exclusion sociale, économique et institutionnelle.

Dans le département de la LEKOU MOU dans le Sud Congo, les populations autochtones vivent principalement de la chasse, de la cueillette, de la pêche artisanale et des activités agricoles de subsistance. Toutefois, les mutations socioéconomiques, l'exploitation forestière, les changements climatiques et la pression foncière affectent considérablement leurs moyens de subsistance.

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

3.1- Historique des populations autochtones de la Lékoumou dans le sud de la République du Congo

Département de la Lékoumou est l'un des principaux territoires de présence des populations autochtones dans le sud de la République du Congo. Ces populations sont principalement constituées des **Babongo**, considérés comme l'un des peuples autochtones les plus anciens du massif forestier du Chaillu.

3.1.1- Origines et implantation ancienne

Les Babongo sont traditionnellement des peuples chasseurs-cueilleurs vivant dans les forêts denses du massif du Chaillu qui couvre une partie importante de la Lékoumou. Leur présence dans cette région est antérieure à l'arrivée des groupes bantous qui se sont progressivement installés dans le sud du Congo à partir de plusieurs vagues migratoires anciennes. Les Babongo entretenaient une relation étroite avec la forêt

dont ils tiraient leur alimentation, leurs médicaments traditionnels, leurs matériaux de construction et une grande partie de leur identité culturelle.

3.1.2- Relations avec les populations bantoues

Au fil des siècles, les Babongo ont développé des relations économiques, sociales et culturelles avec les peuples bantous de la région, notamment les Lali, Bembe, Yaka, Téké Tsayi, Kunyi et d'autres communautés présentes dans la Lékoumou. Ces relations reposaient souvent sur des échanges de produits forestiers contre des produits agricoles et des biens manufacturés.

Cependant, ces relations ont parfois été marquées par des rapports inégalitaires, une marginalisation sociale et un accès limité des populations autochtones aux services publics, à l'éducation et aux terres.

3.1.3- Période coloniale

Pendant la colonisation française, les populations autochtones de la Lékoumou ont été progressivement intégrées aux systèmes économiques coloniaux. L'exploitation forestière, l'ouverture de pistes et les activités agricoles ont modifié leurs modes de vie traditionnels. Plusieurs familles autochtones ont commencé à se sédentariser le long des routes et à proximité des villages bantous. Cette période a également entraîné une réduction progressive de certains espaces forestiers traditionnellement utilisés pour la chasse et la cueillette.

3.1.4- Après l'indépendance du Congo

Après l'indépendance de la République du Congo en 1960, les populations autochtones sont restées parmi les groupes les plus vulnérables du pays. Malgré leur contribution à la préservation des écosystèmes forestiers, elles ont longtemps connu des difficultés d'accès :

- À l'éducation ;
- Aux soins de santé ;
- À la propriété foncière ;
- À la représentation politique ;
- Aux opportunités économiques.

Dans la Lékoumou, les Babongo demeurent néanmoins l'une des principales communautés autochtones du département et participent aujourd'hui davantage aux initiatives de développement local, de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles.

3.1.5- Reconnaissance juridique et évolution récente

La République du Congo est souvent citée comme l'un des premiers pays africains à avoir adopté une législation spécifique en faveur des droits des populations autochtones avec la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones adoptée en 2011. Cette avancée juridique vise à renforcer leur participation au développement, à protéger leurs cultures et à améliorer leur accès aux services sociaux de base.

Selon les données nationales citées dans les documents de développement du Congo, la Lékoumou compte l'une des plus fortes concentrations de populations autochtones du pays, avec plus de 11 000 personnes recensées lors du recensement de 2023 (RGPH 5).

3.1.6- Importance culturelle

Les Babongo de la Lékoumou possèdent un riche patrimoine culturel comprenant :

- Des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales ;
- Des techniques de chasse et de pêche adaptées à la forêt tropicale ;
- Des rites initiatiques ;
- Des pratiques musicales et dansées ;
- Une connaissance approfondie de la biodiversité forestière.

Ces savoirs constituent aujourd'hui un élément essentiel des stratégies de conservation communautaire et de valorisation du patrimoine culturel du bassin du Congo.

Il faudrait également souligner que nous pouvons également compléter cette base par des études anthropologiques sur les peuples autochtones du massif du Chaillu et les rapports nationaux sur les droits des populations autochtones au Congo.

3.2- Situation actuelle des populations autochtones de la Lékoumou

Les populations autochtones de la Lékoumou, principalement les **Babongo**, continuent de faire face à de nombreux défis socio-économiques malgré les avancées juridiques réalisées en République du Congo. La situation actuelle se caractérise à la fois par des progrès en matière de reconnaissance de leurs droits et par la persistance de difficultés liées à la pauvreté, à l'accès aux services sociaux et à la sécurisation de leurs moyens de subsistance.

3.2.1- Conditions de vie et vulnérabilité sociale

La Lékoumou demeure l'un des départements congolais où se concentre une importante proportion des populations autochtones du pays. Plusieurs rapports soulignent que ces communautés restent parmi les groupes les plus vulnérables sur les plans économique et social. Elles sont confrontées à :

- La pauvreté chronique ;
- L'insécurité alimentaire ;
- L'accès limité aux infrastructures sociales ;
- Des formes persistantes de discrimination sociale ;
- Une faible représentation dans les instances de décision locales.

Les Nations unies indiquent que les populations autochtones de la Lékoumou connaissent encore un accès insuffisant aux services publics essentiels et aux mécanismes de protection sociale.

3.2.2- Éducation : des progrès mais des défis persistants

L'accès à l'éducation s'améliore progressivement grâce aux interventions de l'État, de l'UNICEF et de plusieurs organisations nationales.

Parmi les avancées observées :

- Augmentation du nombre d'enfants autochtones scolarisés ;
- Mise en place de programmes d'accompagnement scolaire ;
- Construction d'infrastructures adaptées aux élèves autochtones ;
- Sensibilisation des familles sur l'importance de l'éducation.

Dans la Lékoumou, l'ONG Espace Opoko a notamment développé un internat destiné aux lycéens autochtones afin de réduire les abandons scolaires liés à l'éloignement des établissements secondaires.

Cependant, plusieurs obstacles subsistent encore, nous pourrions citer :

- L'éloignement géographique des écoles ;
- Le manque de moyens financiers des familles ;
- Les mariages précoces dans certains milieux ;
- Le décrochage scolaire ;
- L'insuffisance d'enseignants dans certaines localités rurales.

3.2.3- Santé et protection sociale

L'accès aux soins de santé reste limité dans plusieurs villages autochtones de la Lékoumou, particulièrement dans les zones enclavées.

Les principaux problèmes concernent :

- La faible couverture sanitaire ;
- Le coût des soins ;
- Le manque de centres de santé de proximité ;
- La malnutrition ;
- La santé maternelle et infantile.

Pour répondre à cette situation, des programmes soutenus par les agences des Nations unies visent à renforcer l'accès des populations autochtones aux services de santé et à la protection sociale.

3.2.4- Droits fonciers et ressources naturelles

La question foncière demeure l'un des enjeux majeurs pour les populations autochtones de la Lékoumou.

Les communautés expriment régulièrement leurs préoccupations concernant :

- L'accès aux espaces forestiers traditionnels ;
- Les activités d'exploitation forestière ;
- Les changements des pratiques agricoles imposés par certaines politiques environnementales ;
- La réduction progressive des espaces de chasse et de cueillette.

Plusieurs organisations de défense des droits humains estiment que les engagements sociaux pris envers les communautés locales et autochtones dans certaines zones forestières ne sont pas toujours pleinement respectés.

3.2.5- Reconnaissance des droits et participation citoyenne

La République du Congo dispose depuis 2011 d'une loi spécifique portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

Dans la Lékoumou, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées pour vulgariser cette loi et encourager les communautés à mieux connaître leurs droits.

Toutefois, certaines études montrent que :

- Une partie des populations autochtones ignore encore les mécanismes de protection existants ;
- L'application effective de certains droits reste limitée sur le terrain ;
- Les capacités institutionnelles d'accompagnement demeurent insuffisantes.

3.2.6- Autonomisation économique

Depuis quelques années, plusieurs initiatives cherchent à renforcer l'autonomie économique des communautés autochtones de la Lékoumou :

- Activités agricoles ;
- Petits élevages ;
- Artisanat ;
- Formation professionnelle ;
- Soutien à l'entrepreneuriat communautaire ;
- Valorisation des produits forestiers non ligneux.

Des organisations locales développent également des projets destinés à favoriser l'emploi des jeunes autochtones et leur insertion économique.

3.2.7- Préservation culturelle

Malgré les mutations sociales, les Babongo de la Lékoumou continuent de préserver une partie importante de leur patrimoine culturel :

- Savoirs traditionnels sur les plantes médicinales ;

- Musique et danses traditionnelles ;
- Rites initiatiques ;
- Connaissances de la forêt ;
- Techniques traditionnelles de chasse et de collecte.

Aujourd'hui, ces savoirs sont de plus en plus reconnus dans les programmes de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo.

En définitive, la situation actuelle des populations autochtones de la Lékoumou se situe entre **progrès institutionnels et défis structurels persistants**. Les avancées observées dans l'éducation, la protection juridique et certaines initiatives d'autonomisation témoignent d'une évolution positive. Toutefois, les questions liées à la pauvreté, à l'accès aux services sociaux, à la sécurisation foncière, à la participation citoyenne et à la préservation des moyens de subsistance traditionnels demeurent des enjeux majeurs pour le développement durable de ces communautés.

3.3- Etat des lieux de la vulnérabilité des populations autochtones de la Lékoumou

Les populations autochtones de la Lékoumou, principalement les **Babongo**, figurent parmi les groupes les plus vulnérables de la République du Congo. Malgré l'existence d'un cadre juridique protecteur depuis 2011, elles continuent de faire face à des formes multiples de vulnérabilité économique, sociale, culturelle et environnementale.

3.3.1- Une pauvreté structurelle persistante

La vulnérabilité des populations autochtones est d'abord liée à leur situation économique précaire. Dans plusieurs localités de la Lékoumou dont celles que nous avons visité pendant notre mission, les ménages autochtones disposent de revenus très faibles et dépendent fortement :

- De la chasse ;
- De la cueillette ;
- De petits travaux agricoles ;
- Du travail journalier auprès des populations bantoues.

Cette dépendance économique limite leur capacité à accéder aux services de base et à **améliorer durablement leurs conditions de vie**.

3.3.2- Faible accès à l'éducation

L'éducation demeure l'un des principaux facteurs de vulnérabilité.

Même si des progrès ont été enregistrés, plusieurs enfants autochtones de la Lékoumou connaissent encore :

- Un accès tardif à l'école ;
- Des abandons scolaires fréquents ;
- Des difficultés financières pour poursuivre les études ;
- Un manque de matériel scolaire ;
- L'éloignement des établissements d'enseignement.

Le programme conjoint des Nations unies pour la Lékoumou a identifié une forte proportion d'enfants autochtones hors du système scolaire et a mis en place des mesures spécifiques pour réduire cette situation.

3.3.3- Vulnérabilité sanitaire

Les populations autochtones vivant dans les zones forestières ou enclavées rencontrent encore de nombreuses difficultés d'accès aux soins.

Les principaux problèmes observés sont :

- La faible couverture sanitaire ;
- Le manque d'infrastructures médicales de proximité ;
- La malnutrition chronique ;
- La faible utilisation des services de santé maternelle ;
- Le manque d'informations sanitaires adaptées.

Selon les données soutenues par l'UNFPA, les femmes autochtones sont particulièrement exposées aux risques liés à la grossesse et à l'accouchement en raison du faible recours aux structures de santé.

3.3.4- Discrimination sociale et marginalisation

La discrimination constitue l'une des vulnérabilités les plus importantes.

Plusieurs études soulignent que les populations autochtones continuent de subir :

- Des préjugés sociaux ;
- Des exclusions dans certains espaces communautaires ;
- Des inégalités d'accès aux opportunités économiques ;
- Une faible participation aux processus de décision.

Cette marginalisation réduit leur capacité à défendre leurs intérêts et à participer pleinement au développement local.

3.3.5- Insécurité foncière et pression sur les ressources naturelles

Les moyens de subsistance des populations autochtones reposent historiquement sur l'accès à la forêt.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs fragilisent cette relation :

- L'exploitation forestière ;
- L'expansion agricole ;
- Certains projets de conservation ;
- Les restrictions d'accès à certaines zones forestières ;
- La diminution progressive des espaces de chasse et de cueillette.

La perte ou la limitation d'accès aux terres traditionnelles entraîne une fragilisation directe de leur sécurité alimentaire et de leur identité culturelle.

3.3.6- Vulnérabilité administrative et citoyenne

De nombreuses personnes autochtones rencontrent encore des difficultés pour obtenir :

- Un acte de naissance ;
- Une carte nationale d'identité ;
- L'inscription à certains programmes sociaux.

L'absence de documents administratifs limite l'accès :

- À l'éducation ;
- Aux soins ;
- Aux programmes d'aide publique ;
- À la citoyenneté effective.

C'est l'une des raisons pour lesquelles plusieurs programmes nationaux et internationaux soutiennent actuellement l'enregistrement civil dans la Lékoumou.

3.3.7- Vulnérabilité des femmes et des enfants autochtones

Les femmes et les enfants autochtones cumulent souvent plusieurs formes de vulnérabilité :

- Pauvreté ;
- Faible accès aux soins ;
- Faible niveau d'instruction ;
- Risques de malnutrition ;
- Mariages précoces dans certaines localités ;
- Faible accès aux opportunités économiques.

Les organismes internationaux considèrent aujourd'hui les femmes et les enfants autochtones comme les groupes prioritaires des programmes sociaux dans la Lékoumou.

3.3.8- Vulnérabilité culturelle

L'évolution des modes de vie, la sédentarisation progressive et les pressions économiques entraînent également des risques pour la transmission des savoirs traditionnels.

Certaines connaissances liées :

- Aux plantes médicinales ;
- Aux pratiques de chasse ;
- Aux rites initiatiques ;
- Aux langues et traditions orales,

Sont aujourd'hui menacées par les changements sociaux et environnementaux.

Sur ce, la vulnérabilité des populations autochtones de la Lékoumou est multidimensionnelle. Elle résulte d'un ensemble de facteurs historiques, économiques, sociaux et fonciers qui se renforcent mutuellement. Malgré les avancées législatives et les programmes de soutien mis en œuvre par l'État congolais et les partenaires internationaux, les défis restent importants en matière

d'éducation, de santé, de protection sociale, de droits fonciers, de participation citoyenne et de préservation culturelle. L'amélioration durable de leur situation passe par une approche intégrée fondée sur les droits humains, l'inclusion sociale, la sécurisation des terres et la valorisation de leurs savoirs traditionnels.

3.4- Cadre national des populations autochtones dans le Département de la Lékoumou

Le cadre national applicable aux populations autochtones de la Lékoumou repose sur un ensemble de dispositions constitutionnelles, législatives, institutionnelles et programmatiques mises en place par la République du Congo afin de promouvoir, protéger et garantir les droits des peuples autochtones. La Lékoumou, qui abrite une importante population autochtone, constitue l'un des départements prioritaires pour l'application de ces dispositifs nationaux.

3.4.1- Fondement juridique national

La loi n° 5-2011 du 25 février 2011

Le principal texte de référence est la loi n° 5-2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Cette loi est considérée comme l'une des premières législations spécifiques en Afrique consacrées aux droits des populations autochtones.

Cette loi reconnaît notamment :

- L'égalité des droits entre populations autochtones et autres citoyens ;
- L'interdiction de toute forme de discrimination ;
- Le droit à l'identité culturelle ;
- Le droit à l'éducation ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à la propriété, à l'usage et à l'accès aux terres et ressources naturelles traditionnellement utilisées ;
- Le droit à la consultation préalable pour tout projet susceptible d'affecter les communautés autochtones.

La loi définit les populations autochtones comme des groupes se distinguant par leur identité culturelle, leur mode de vie et leur situation d'extrême vulnérabilité. Elle interdit également l'usage du terme péjoratif « *pygmée* ».

3.4.2- Cadre constitutionnel

La Constitution de la République du Congo garantit :

- L'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- La protection des droits humains ;
- La non-discrimination ;
- La protection des groupes vulnérables.

Ces principes constituent la base juridique de la protection des populations autochtones dans la Lékoumou et dans l'ensemble du territoire national.

3.4.3- Cadre institutionnel

a) Structures gouvernementales

L'État congolais a progressivement mis en place des institutions chargées des questions relatives aux populations autochtones.

Parmi les principales structures figurent :

- Le Ministère de la justice et de la Promotion des Peuples Autochtones ;
- Les Directions départementales de la promotion des peuples autochtones ;
- Les services déconcentrés de l'action sociale ;
- Les autorités préfectorales et sous-préfectorales.

Dans la Lékoumou, ces institutions sont chargées :

- Du suivi de l'application de la loi ;
- De la sensibilisation des communautés ;
- De la protection des droits des populations autochtones ;
- De la coordination des programmes sociaux destinés aux communautés autochtones.

3.4.4- Cadre foncier et forestier

Les populations autochtones de la Lékoumou vivent principalement dans des zones forestières où les questions foncières jouent un rôle central.

Le cadre national comprend notamment :

- Le Code forestier ;
- La législation agro-foncière ;
- Les lois relatives à la faune et aux aires protégées ;
- Les dispositions sur la gestion durable des ressources naturelles.

La loi n° 5-2011 reconnaît explicitement les droits des populations autochtones sur les terres et ressources naturelles traditionnellement utilisées pour :

- La chasse ;
- La pêche ;
- La cueillette ;
- La pharmacopée traditionnelle ;
- Les activités culturelles.

3.4.5- Cadre international applicable

La République du Congo s'appuie également sur plusieurs *instruments internationaux relatifs aux droits des peuples autochtones et des communautés vulnérables*.

Ces références orientent les interventions menées dans la Lékoumou :

- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Les conventions relatives à la lutte contre les discriminations ;
- Les principes de consentement libre, préalable et éclairé dans les projets de développement.

3.4.6- Programmes nationaux en faveur des populations autochtones

Dans la Lékoumou, plusieurs programmes nationaux et internationaux sont mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des communautés autochtones.

Ces programmes portent principalement sur :

a) Éducation

- Scolarisation des enfants autochtones ;
- Lutte contre l'abandon scolaire ;
- Internats communautaires ;

- Alphabétisation.

b) Santé

- Accès aux soins de santé primaire ;
- Santé maternelle et infantile ;
- Vaccination ;
- Nutrition.

c) État civil

- Délivrance des actes de naissance ;
- Accès à l'identité juridique ;
- Enregistrement administratif.

d) Développement économique

- Agriculture ;
- Petits élevages ;
- Activités génératrices de revenus ;
- Autonomisation des femmes autochtones ;
- Entrepreneuriat communautaire.

3.4.7- Organisations de la société civile

La mise en œuvre du cadre national est également soutenue par plusieurs organisations de la société civile.

Parmi les acteurs les plus connus figurent :

- Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC);
- Réseau des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (REPALEAC) ;
- Réseau National des Organisations de la Société Civile des Populations Autochtones du Congo ;
- Des ONG locales opérant dans la Lékoumou ;
- Les agences des Nations Unies.

Ces organisations interviennent dans :

- Le plaidoyer ;
- La sensibilisation juridique ;
- la défense des droits humains ;

- L'éducation ;
- Le développement communautaire ;
- La participation citoyenne.

3.4.8- Défis dans l'application du cadre national

Malgré l'existence d'un cadre juridique avancé, plusieurs difficultés persistent dans la Lékoumou :

- Faible vulgarisation de la loi auprès des communautés ;
- Insuffisance des moyens institutionnels ;
- Persistance des discriminations ;
- Difficultés d'accès à la justice ;
- Faible représentation des populations autochtones dans les instances décisionnelles ;
- Problèmes liés à la sécurisation foncière ;
- Insuffisance des ressources financières pour les programmes dédiés.

Certes, le cadre national des populations autochtones dans la Lékoumou repose principalement sur la [Loi n° 5-2011](#) portant promotion et protection des droits des populations autochtones, complétée par les dispositions constitutionnelles, les textes fonciers et forestiers ainsi que plusieurs mécanismes institutionnels et programmes de développement. Bien que ce cadre soit reconnu comme l'un des plus avancés d'Afrique centrale, son efficacité dépend encore largement du renforcement de son application sur le terrain, de la participation effective des communautés autochtones et de l'amélioration de leur accès aux services sociaux, aux terres et aux opportunités de développement.

3.5- Engagements internationaux

La République du Congo est considérée comme l'un des pays africains les plus avancés en matière de reconnaissance juridique des droits des populations autochtones. Elle a adhéré à plusieurs instruments internationaux et régionaux qui garantissent leurs droits et orientent les politiques publiques.

1. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)

La République du Congo soutient l'Organisation des Nations Unies et applique les principes de la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)**.

Cette déclaration reconnaît notamment :

- Le droit à l'autodétermination ;
- Le droit à la culture et à l'identité ;
- Le droit aux terres, territoires et ressources naturelles ;
- Le droit à la participation aux décisions ;
- Le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) ;
- Le droit à l'éducation, à la santé et au développement.

2. Convention sur la diversité biologique (CDB)

La République du Congo est Partie à la Convention sur la diversité biologique.

Elle s'engage à :

- Protéger les connaissances traditionnelles des peuples autochtones ;
- Favoriser leur participation à la conservation de la biodiversité ;
- Partager équitablement les avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.

3. Accord de Paris sur le climat

En tant qu'État partie à l'Accord de Paris, le Congo reconnaît l'importance des connaissances des peuples autochtones dans :

- L'adaptation au changement climatique ;
- La gestion durable des forêts ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les solutions fondées sur la nature.

4. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

La République du Congo est État partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Cette charte protège notamment :

- les droits collectifs des peuples ;
- le droit au développement ;
- le droit à un environnement sain ;
- le droit à la libre disposition des ressources naturelles.

5. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaissent les droits spécifiques des peuples autochtones et encouragent les États, dont le Congo, à :

- Lutter contre les discriminations ;
- Promouvoir la participation des populations autochtones aux décisions ;
- Protéger leurs terres et leurs modes de vie.

6. Objectifs de développement durable (ODD)

La République du Congo met en œuvre l'Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment :

- ODD 1 : Élimination de la pauvreté,
- ODD 2 : Faim zéro,
- ODD 5 : Égalité entre les sexes,
- ODD 10 : Réduction des inégalités,
- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques,
- ODD 15 : Vie terrestre,
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces.

Ces objectifs soutiennent l'inclusion des populations autochtones dans les politiques publiques.

7. Mécanisme REDD+

Dans le cadre du mécanisme REDD+, le Congo s'engage à :

- Assurer la participation effective des populations autochtones ;
- Respecter les sauvegardes sociales et environnementales ;
- Partager les bénéfices liés aux programmes forestiers.

8. Accord de partenariat volontaire FLEGT

Le Congo a conclu un Accord de partenariat volontaire FLEGT avec l'Union européenne afin de promouvoir la légalité dans le secteur forestier.

Cet accord prévoit notamment :

- La participation des communautés locales et des populations autochtones à la gouvernance forestière ;
- Une plus grande transparence dans l'exploitation des ressources forestières.

9. Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)

La République du Congo participe à l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale.

Cette initiative encourage :

- La conservation des forêts ;
- Le développement durable ;
- L'amélioration des conditions de vie des communautés forestières, y compris les populations autochtones.

10. Cadre de sauvegardes des bailleurs internationaux

Dans les projets financés par des institutions telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement ou le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Congo s'engage à appliquer des principes tels que :

- Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) lorsque requis ;
- La consultation significative des populations autochtones ;
- La prévention des impacts négatifs ;
- La promotion des bénéfices socio-économiques.

3.6- Engagement national majeur

En complément de ces engagements internationaux, la République du Congo a adopté la **Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones**, première loi de ce type en Afrique centrale. Cette loi reconnaît des droits spécifiques en matière d'identité, de participation, d'accès aux services sociaux, de protection des terres et des ressources, ainsi que de lutte contre les discriminations.

3.7.1- Importance pour les projets de développement

Pour les projets mis en œuvre dans des départements comme la Lékoumou, la Sangha, la Likouala, la Cuvette-Ouest ou les Plateaux, ces engagements impliquent notamment :

- une consultation active des populations autochtones dès la conception des projets ;
- leur participation à la gouvernance et au suivi des activités ;
- un partage équitable des bénéfices ;
- la protection de leurs savoirs traditionnels et de leur patrimoine culturel ;
- la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les actions de développement, de conservation et d'écotourisme.

3.7- Nécessité de l'étude.

En vue d'assurer une bonne efficacité des enjeux socioéconomiques, il est important de mener cette étude en vue d'évaluer la pertinence de nos activités dans le cadre des différents partenariats à promouvoir avec les différents acteurs.

4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

a)- Objectif général

Réaliser un état des lieux détaillé des groupes vulnérables des populations autochtones dans le Sud de la République du Congo cas du Département de la Lekoumou, précisément à Sibiti afin d'orienter les politiques publiques, les interventions des partenaires techniques et financiers et identifier les problèmes prioritaires auxquels les communautés locales et autochtones font face.

b)- Objectifs spécifiques

1. Identifier les groupes autochtones vulnérables ;
2. Analyser leurs conditions socioéconomiques ;
3. Évaluer l'accès aux services sociaux de base ;
4. Examiner les mécanismes de gouvernance locale ;
5. Identifier les facteurs de marginalisation ;
6. Proposer des recommandations opérationnelles.

5. QUESTIONS PERTINENTES

- Quels sont les principaux groupes autochtones vulnérables dans le Sud Congo ?
- Quels sont leurs moyens de subsistance ?
- Quel est leur niveau d'accès aux services sociaux ?
- Quels sont les principaux facteurs d'exclusion sociale ?
- Quelles politiques existent pour leur protection ?

7. QUELQUES HYPOTHÈSES

Voici quelques hypothèses que nous pouvons émettre dans le cadre de notre étude voire mission :

- Les populations autochtones du Sud Congo présentent un niveau élevé de vulnérabilité multidimensionnelle.
- L'accès limité aux services sociaux contribue à leur marginalisation.
- Les mécanismes de gouvernance locale restent peu inclusifs.

7. MÉTHODOLOGIE

7.1 Approche méthodologique

Approche mixte

- Quantitative ;
- Qualitative ;
- Participative.

7.2 Techniques de collecte des données

a) Revue documentaire

Analyse :

- des politiques publiques ;
- des rapports d'ONG ;
- des textes juridiques ;
- des études antérieures.

b) Enquêtes de quelques ménages des autochtones

Variables étudiées

- Revenus (très faible en fonction des rendements);
- Habitat (très précaire);
- Éducation (faible accès à l'éducation);
- Santé (conditions sanitaires non réunies);
- Sécurité alimentaire (non fiable) ;

- Accès à la terre (reste un véritable problème).

c) Entretiens semi-structurés

Acteurs ciblés

- Autorités locales ;
- Leaders communautaires ;
- ONG ;
- Femmes autochtones ;
- Jeunes.

d) Focus groups

Quelques thématiques abordées

- **Discrimination**
 - C'est un peuple qui subit la discrimination à travers une exploitation accrue. En dépit de la loi portant promotion des peuples autochtones en République du Congo.
- **Accès aux ressources**
 - Les populations autochtones ont accès aux ressources d'autant plus qu'elles ont le droit d'usage et peuvent donc le faire valoir. Toutefois, il faudrait souligner que souvent elles sont utilisées au profit de leur prétendu employeur.
- **Conflits fonciers**
 - Pour les populations autochtones que nous avons visités vivant dans les ilots situés à Sibiti, celles-ci ont déjà des conflits liés au foncier dans la mesure où la ville de Sibiti s'est développée et de plus en plus les espaces sont occupés par les bantous.
 - En revanche pour les populations autochtones vivant à environ 30 km de Sibiti, les conflits liés au foncier ne se posent nullement.
- **Gouvernance locale**
 - La gouvernance locale reconnaît la loi portant protection des populations autochtones. Cependant, une faiblesse est observée au niveau de son application.

e) Observation directe

Nous avons eu des échanges très fructueux avec les CLPA qui ont ressortis de véritables problèmes auxquels elles font vraiment face.

7.3 Échantillonnage

Département	Village	Focus groups	Hommes	Femmes	Enfants
Lekoumou	Indo	5	7	40	25
	Indo quartier 6	6	4	30	20
	Losso	8	12	103	56
	Mikomi	8	10	116	63
Total		27	33	289	164

7.4 Outils de collecte

- Questionnaires ;
- Guides d'entretien ;
- Fiches d'observation ;
- GPS ;
- Enregistrements audio et visuels,
- Camera,
- Interviews.

7.5 Méthodes d'analyse

Analyse quantitative

- Excel ;
- Analyses croisées.

Analyse qualitative

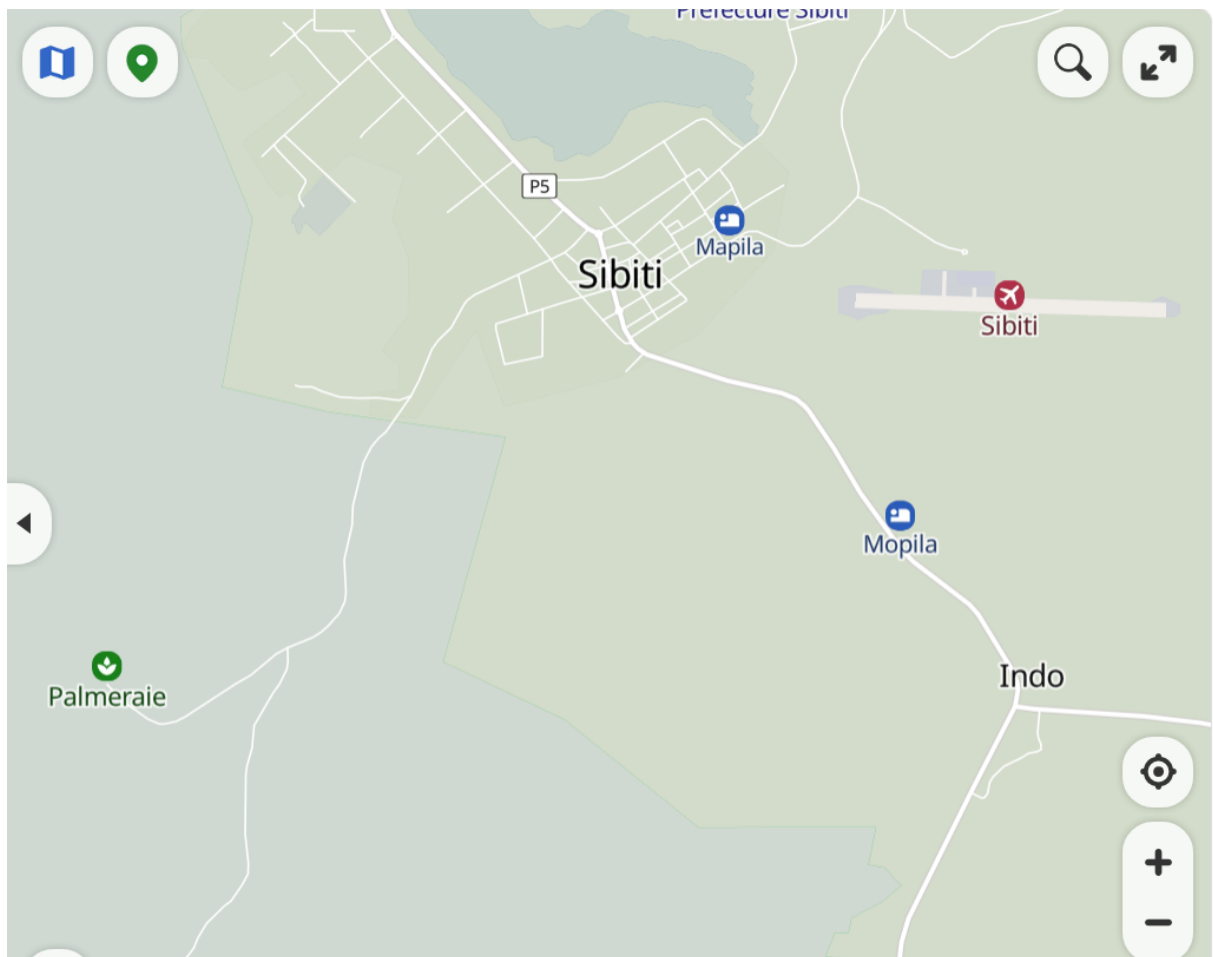
- Analyse thématique ;
- Triangulation ;
- Analyse de contenu.

8. PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

a)- Aspects :

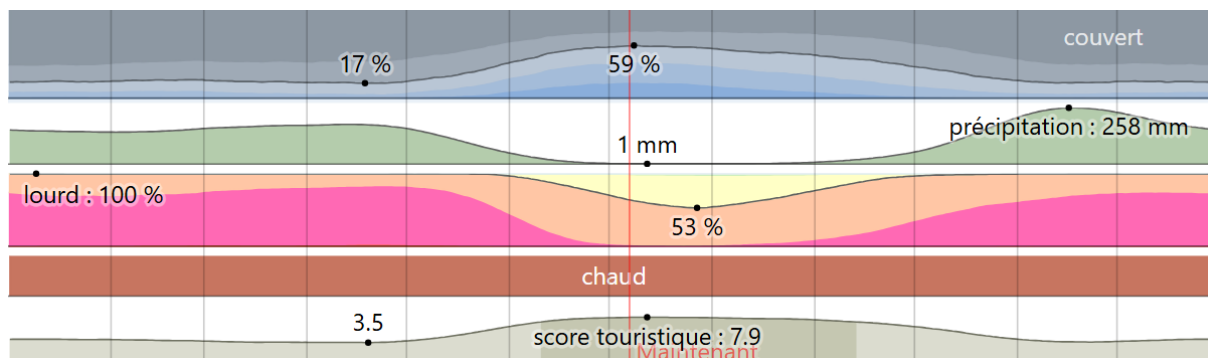
- Géographiques ;
- Démographiques ;
- Socioéconomiques ;
- Culturels ;
- Environnementaux.

b)- Carte de la zone d'étude



c)- Données climatiques

- À Sibiti, la saison pluvieuse est oppressant et couvert, la saison sèche est lourd et partiellement nuageux et le climat est chaud tout au long de l'année. Au cours de l'année, la température varie généralement de 18 °C à 29 °C et est rarement inférieure à 17 °C ou supérieure à 31 °C. En fonction du [score touristique](#), le meilleur moment de l'année pour visiter Sibiti pour les activités estivales est de *mi juin* à *mi septembre*.



d)- Données démographiques

- **Sibiti** est le chef-lieu du Département de la Lékoumou en République du Congo. Sibiti est, par ailleurs, un District de ce Département de la Lékoumou. La ville comptait 33 887 habitants en 2023, date du dernier recensement officiel au Congo Brazzaville (RGPH 5).

9. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

Quelques concepts clés

- Vulnérabilité ;
- Exclusion sociale ;
- Résilience communautaire ;
- Populations autochtones ;
- Gouvernance inclusive.

Théories possibles à développer

- Théorie de l'exclusion sociale ;
- Théorie du développement participatif ;
- Approche basée sur les droits humains.

10. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

10.1 Profil socioéconomique

Indicateurs	Résultats
Taux d'analphabétisme	10 %

Indicateurs	Résultats
Accès à l'eau potable	5 %
Accès à la santé	15 %
Accès à l'état civil	11 %
Insécurité alimentaire	16 %

10.2 Conditions de vie

Analyse :

a)- habitat

- L'habitat est vraiment précaire et les conditions de vie des populations autochtones ne sont pas adéquates.



Les cases et parfois huttes sont insalubres et parfois surpeuplées (six à douze personnes), manque d'espace, manque d'intimité, à l'étroit au quotidien, ces huttes sombres et peu aérées ne possédant qu'une seule ouverture peuvent être à la longue sujettes aux problèmes liés à la ventilation et source de maladies.

b)- Nutrition

c)- Revenus

- Le revenu des populations autochtones dans le sud du Congo Brazzaville notamment à Sibiti et villages environnants est très faible, qui ne peut les permettre de subvenir à leur besoin au quotidien. Lorsqu'un bantou emploie un autochtone, la rémunération journalière

s'élève à 1000 Francs CFA nous ont rapporté des autochtones eux-mêmes lors de nos focus groups.

- **Mobilité**

- Les autochtones certes sédentaires sont aussi très mobiles et arrivent à se déplacer pour des périodes de chasse pour les hommes, de pêche à la corbeille pour les femmes qui y vont en groupes.

- **Accès aux infrastructures**

- Il est très limité et ne peut les permettre de pouvoir en bénéficier.

10.3 Accès à l'éducation

Variables

a)- Scolarisation

- Très faible scolarisation car limité par les moyens financiers qui les empêchent de payer les fournitures scolaires de leurs enfants, de subvenir à leurs besoins quotidiens (nutrition et autres).

b)- Abandon scolaire

- Pour la plupart, ne disposant pas de moyens financiers susceptibles de leur prendre en charge, bien qu'intelligent, souvent ils abandonnent leurs études pour se consacrer à la chasse, la pêche et la cueillette en vue de subvenir à leurs besoins quotidiens.

c)- Discrimination scolaire

- Une fois scolarisé, parfois les enfants des populations autochtones sont brimés par les enfants des bantous qui les empêchent souvent de s'exprimer ou de se défendre.

d)- Langue d'enseignement

- La langue officielle pour les enseignements au Congo est la langue française. Cependant, la langue prédominante dans le sud est le Kongo connu sous le nom de Kituba, il arrive aussi à certains enseignants de dispenser des cours en kituba pour mieux se faire comprendre et assurer une bonne assimilation des cours et des notions de base.

10.4 Accès à la santé

Analyse

a)- Couverture sanitaire

- il n'existe à ce jour aucune couverture sanitaire dans la zone.

b)- Maladies récurrentes

- Nous pouvons citer la lèpre, le pion, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses.

c)- Santé maternelle

- Les femmes autochtones préfèrent accoucher chez elle que de se rendre dans les centres de santé car ne disposant pas de moyens financiers pour faire face aux soins de santé. Au sein des autochtones, il y a des femmes autochtones qui disposent d'un savoir-faire traditionnel dont elles ont hérité depuis plusieurs décennies c'est de faire accoucher des femmes. Elles sont même disponibles à transmettre ce savoir aux jeunes filles, en revanche ces jeunes filles ne s'y intéressent guère.

d)- Médecine traditionnelle

- La médecine traditionnelle reste un moyen adéquat de traitement observé chez les CLPA car disposant d'un savoir-faire traditionnel exceptionnel (connaissance des plantes médicinales qui soignent plusieurs maladies.

10.5 Accès aux ressources naturelles

Points importants à explorer :

a)- Accès à la forêt

- Les CLPA ont accès à la forêt dans cette zone. Elles ont ce privilège de l'explorer de faute en comble, car c'est leur biotope favorable et idéal au sein duquel ils se déploient pour maintenir le niveau de leur savoir faire traditionnel.

b)- Droits fonciers

- Les CLPA ont accès aux terres pour qu'elles se lancent dans l'agriculture, l'élevage et bien d'autres activités génératrices de revenus (AGR).

c)- Conflits

- Aucun conflit n'a été mentionné par les CLPA dans cette zone.

d)- Exploitation forestière

l'exploitation forestière dans la Lékoumou: Enfin les riverains directement impliqués Exposer directement leurs besoins, dénoncer des cas d'exploitation illégale des forêts, ... Longtemps exclus de la chaîne de décisions inhérentes à la gouvernance forestière, autochtones et communautés locales du département de la Lékoumou ont désormais voix au chapitre au terme de nouvelles politiques

forestières. Mais d'énormes défis à relever. Comme des chrétiens en pleine effusion de l'évangile. La comparaison n'a en réalité rien de rédhibitoire si l'on se réfère au périple effectué du 29 septembre au 2 octobre derniers par la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) dans huit villages du département de la Lékoumou. Il s'agit des localités de Missama, Loyo, Mapati et Mongo (Sibiti, chef-lieu du département) qui font partie des unités forestières d'exploitation (UFE) Mapati et Ingoumina-Lelali. Ainsi que les localités de Mbaya et Mokina (Komono), et d'Ingolo I et II (Zanaga) dans l'UFE de Mpoukou-Ogoué.

- Soulignons que dans la zone où nous avons travaillé, il n'existe aucune exploitation forestière.

10.6 Gouvernance locale et participation

Examiner

a)- Représentation

- Une très faible représentation au sein des instances pour des prises de décision.

b)- Participation aux décisions

- Les CLPA ne sont pas impliquées dans la prise de décision

c)- Accès à la justice

- Les CLPA ont accès à la justice et peuvent faire recours en cas de litiges qui les opposent à une tierce personne.

d)- Mécanismes communautaires

- Faute d'initiatives ou d'encadrements par les ONG, les CLPA ne disposent d'aucun mécanisme communautaire. Aucune initiative allant dans ce sens. D'où nécessité de renforcer leurs capacités dans ce sens.

11. ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS

Typologie des vulnérabilités

Type	Manifestations
Économique	Pauvreté extrême
Sociale	Exclusion
Sanitaire	Malnutrition
Éducative	Faible scolarisation
Juridique	Absence d'état civil
Foncière	Insécurité foncière

12. ANALYSE GENRE ET INCLUSION SOCIALE

a)- Points importants à relever :

- Situation des femmes autochtones ;
- Violences basées sur le genre ;
- Accès des jeunes ;
- Handicap ;
- Participation politique.

13. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Acteurs	Rôle	Niveau d'implication
État	Régulation	Élevé
ONG	Appui social	Moyen
Communautés	Participation	Élevé
Bailleurs	Financement	Moyen

14. ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

A évaluer :

- Niveau d'application des lois ;
- Mécanismes institutionnels ;
- Financements publics ;
- Coordination intersectorielle.

15. CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS

Nous pouvons citer quelques exemples

- Enclavement ;
- Discrimination ;
- Pauvreté ;
- Faible accès aux services publics ;
- Conflits fonciers ;
- Changement climatique.

16. OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT

- Écotourisme communautaire ;
- Agroforesterie ;
- Paiements pour services environnementaux (PSE);
- Artisanat ;
- Économie verte ;
- Entrepreneuriat communautaire

Voici un tableau de l'Analyse SWOT sur l'entrepreneuriat communautaire dans le milieu des populations autochtones dans la zone de Sibiti en République du Congo

L'analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) permet d'évaluer le potentiel de développement de l'entrepreneuriat communautaire au sein des populations autochtones de la République du Congo, notamment dans les Départements de la Lekoumou, de la Sangha, de la Likouala et de la Cuvette-Ouest.

En ce moment, nous nous focalisons particulièrement sur la Département de la Lekoumou.

Forces (Strengths)	Faiblesses (Weaknesses)
Richesse des connaissances traditionnelles sur les forêts, la faune et les plantes médicinales.	Faible niveau d'alphabétisation et d'accès à la formation professionnelle.
Forte cohésion sociale et solidarité au sein des communautés.	Accès limité aux financements, au crédit et aux services bancaires.
Existence de savoir-faire artisanaux (vannerie, sculpture, musique, produits forestiers non ligneux).	Faibles capacités en gestion d'entreprise, comptabilité et marketing.
Potentiel élevé pour l'écotourisme communautaire et le tourisme culturel.	Infrastructures insuffisantes (routes, énergie, télécommunications).
Disponibilité de ressources naturelles diversifiées.	Difficultés d'accès aux marchés nationaux et internationaux.
Expérience traditionnelle de gestion durable des ressources naturelles.	Faible pouvoir de négociation dans les chaînes de valeur.

Opportunités (Opportunities)	Menaces (Threats)
Intérêt croissant des bailleurs pour les projets de développement inclusif et de conservation.	Déforestation, exploitation illégale du bois et pression sur les ressources naturelles.
Développement du marché des produits forestiers non ligneux (miel, champignons, plantes médicinales, fruits sauvages).	Changement climatique affectant les ressources naturelles et les moyens de subsistance.
Expansion de l'écotourisme dans le Bassin du Congo.	Conflits d'usage des terres avec les exploitants forestiers, miniers ou agricoles.
Possibilités de financement à travers les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et les crédits carbone.	Marginalisation persistante des populations autochtones dans certains processus de décision.

Opportunités (Opportunities)	Menaces (Threats)
Appui des ONG et partenaires techniques pour le renforcement des capacités.	Instabilité des marchés et fluctuation des prix des produits locaux.
Valorisation des produits locaux par la transformation et la certification.	Perte progressive des savoirs traditionnels chez les jeunes générations.

16.1- Analyse stratégique

a)- Forces à valoriser

- Transformer les connaissances traditionnelles en activités génératrices de revenus (écotourisme, artisanat, produits forestiers non ligneux) ;
- Développer des coopératives communautaires afin de renforcer le pouvoir de négociation ;
- Valoriser le patrimoine culturel autochtone dans les circuits touristiques.

b)- Faiblesses à corriger

- Renforcer les compétences en gestion d'entreprise, marketing et éducation financière ;
- Faciliter l'accès aux financements adaptés aux petites entreprises communautaires ;
- Développer des infrastructures de base et des solutions numériques pour améliorer l'accès aux marchés.

c)- Opportunités

- Construire des projets répondant aux priorités des bailleurs de fonds internationaux ;
- Développer des partenariats avec les opérateurs touristiques, les entreprises et les institutions publiques ;
- Promouvoir les labels de qualité et les certifications pour les produits communautaires.

d)- Menaces à atténuer

- Mettre en place des mécanismes de gouvernance locale pour prévenir les conflits fonciers ;

- Diversifier les sources de revenus afin de réduire la dépendance à une seule activité ;
- Sensibiliser les jeunes à la préservation des savoirs traditionnels et des ressources naturelles.

e)- Recommandations formulées

Pour réussir un programme d'entrepreneuriat communautaire auprès des populations autochtones, il est recommandé de :

1. Créer des coopératives ou entreprises communautaires légalement constituées ;
2. Renforcer les capacités techniques, entrepreneuriales et financières des bénéficiaires ;
3. Développer des chaînes de valeur autour de l'écotourisme, de l'agriculture durable, des produits forestiers non ligneux et de l'artisanat ;
4. Faciliter l'accès aux financements, notamment par des fonds de démarrage, des microcrédits et des mécanismes de partage des risques ;
5. Intégrer les femmes et les jeunes dans les organes de gouvernance et les activités économiques ;
6. Mettre en place un système de suivi-évaluation avec des indicateurs de performance économiques, sociaux et environnementaux.

17. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

17.1- Au Gouvernement

- Renforcer l'application des lois ;
- Améliorer l'accès à l'état civil ;
- Développer les infrastructures sociales.

17.2- Aux ONG

- Renforcer les programmes d'inclusion ;
- Développer les activités génératrices de revenus.

17.3- Aux bailleurs

- Financer des programmes ciblés ;
- Soutenir les mécanismes communautaires.

17.4- Aux communautés

- Renforcer l'organisation communautaire ;
- Promouvoir l'éducation.

18. CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, il est important de souligner les faits saillants observés sur le terrain notamment :

- Précarité des CLPA,
- Habitat non favorable,
- Non accès aux soins de santé,
- Non accès à l'éducation ;

Sur ce, les organismes, les ONG, les partenaires financiers peuvent se mobiliser pour aider les CLPA à assurer leur survie à travers des conditions de vie fiables. Aussi, ces différents thèmes abordés lors de cette étude peuvent susciter l'intérêt ou l'attention des éminents scientifiques afin de publier des articles scientifiques en menant à bien des recherches innovantes.

De même, pour les enjeux liés au développement, il faudrait lancer des initiatives communautaires liées à l'écotourisme durable.

Comme perspectives, il est important de mettre en place un système de suivi et évaluation très judicieux afin d'atteindre nos objectifs fixés.

19. BIBLIOGRAPHIE

- Introduction à l'histoire et aux civilisations des peuples de la Lékoumou (Congo), publié aux éditions L'Harmattan en 2017. Cet ouvrage présente l'histoire, les civilisations et les dynamiques socioculturelles des populations de la Lékoumou, notamment les Babongo.
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- Convention OIT 169.
- République du Congo, Loi n° 5-2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.
- ONU, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- FAO, Études sur les peuples autochtones du Bassin du Congo.
- UNESCO, Inclusion sociale et peuples autochtones en Afrique centrale.

20. ANNEXES

Annexe 1 : questionnaire

Annexe 2 : guides d'entretien ;

Annexe 3 : listes des villages visités

Annexe 4 : Quelques photos

Annexe 5 : Listes des personnes consultées ;

Annexe 6 : chronogramme ;

Annexe 7 : Termes de référence.